Introduction

Cette brochure vous guide dans l'accès au service de la sécurité sociale: ***DB2P pour les employeurs, les sociétés et les organisateurs sectoriels***.

DB2P

DB2P est la banque de données de l'Etat pour les pensions complémentaires. Elle rassemble des informations sur vos assurances groupe et plans de pension. Cette information provient des fonds de pension et des assureurs.

Un service pour les organisateurs

Une application en ligne gratuite a été créée pour vous sur le portail internet **www.socialsecurity.be**. Grâce à ce service, vous pouvez consulter et contrôler vous-même ces données.

L'application contient pour l'instant, pour vous en tant qu'organisateur sectoriel, les contributions qui sont payées pour le plan sectoriel et l'information nécessaire pour le calcul et le paiement de la cotisation spéciale de 1,5%.

Si vous êtes également un employeur ou une société, vous aurez aussi accès, via cette application, aux engagements de pension pour vos travailleurs salariés ou vos dirigeants d'entreprise, ainsi qu'aux contributions que vous avez payées pour eux.

Accès à DB2P

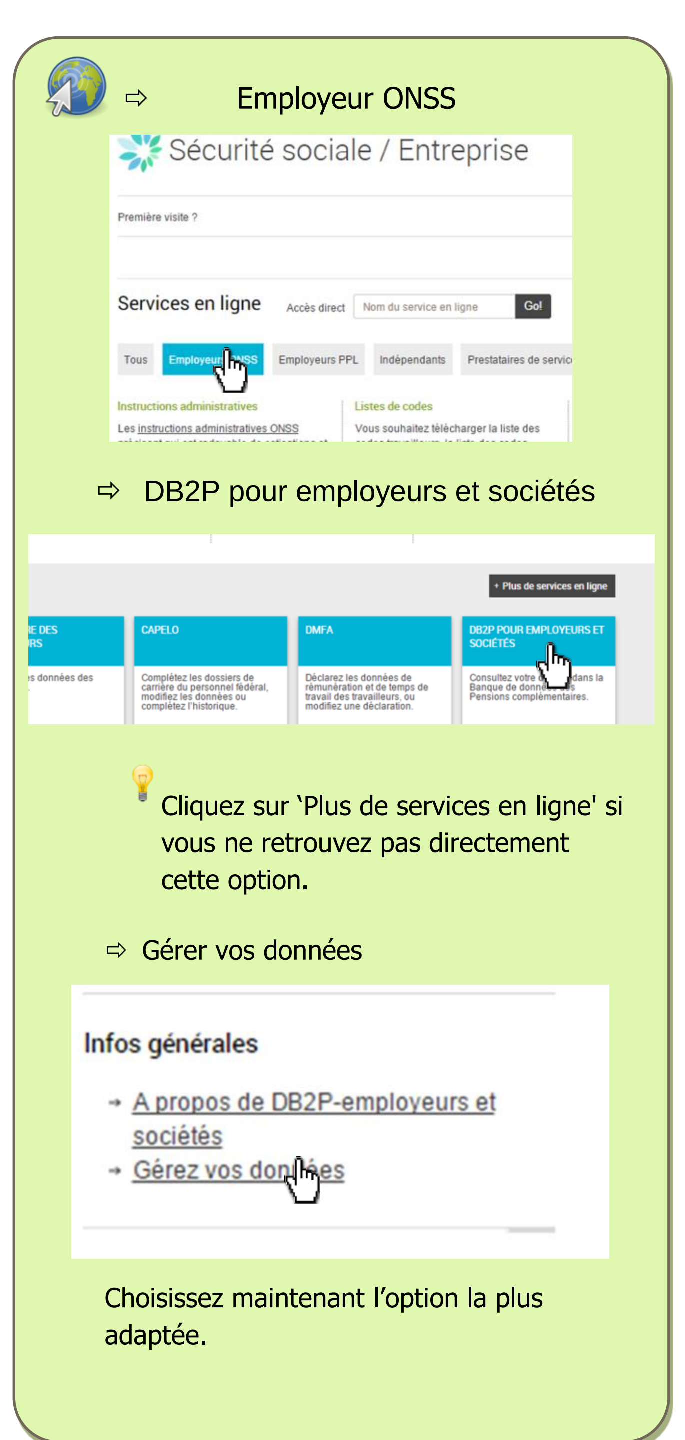
1) S'enregistrer

Pour pouvoir utiliser DB2P, vous devez être enregistré dans **la gestion des accès de la sécurité sociale**. Cet enregistrement se déroule en plusieurs étapes, décrites sur www.socialsecurity.be (suivez les étapes mentionnées dans les bulles).

Si vous ne désirez pas gérer ou consulter votre dossier vous-même, vous pouvez également donner un mandat à un fournisseur de services qui reçoit accès à DB2P en votre nom.

Attention! Les mandats existants (comme par exemple les mandats à un fournisseur de services) ne sont pas valables pour DB2P. Vous devrez automatiquement enregistrer un **nouveau mandat**.





Si vous n'êtes pas encore enregistré dans le gestionnaire d'accès de la sécurité sociale, demandez un accès sécurisé pour la qualité qui vous concerne.

Si vous n'êtes pas un employeur ONSS/ORPSS, mais que vous êtes **uniquement un organisateur sectoriel**, choisissez l'option «Je suis une entreprise qui n'emploie pas de personnel ».

Si vous êtes déjà enregistré dans le gestionnaire d'accès de la sécurité sociale, mais sous une autre qualité que celle requise pour accéder à l'application DB2P (Employeur ONSS/ORPSS ou entreprise sans personnel), veuillez en faire la demande auprès de SupportAccess@smals.be.

2) Création des gestionnaires et utilisateurs

Après votre enregistrement, vous recevrez les informations nécessaires pour désigner les gestionnaires et les utilisateurs. Ce sont ces personnes qui utiliseront DB2P pour vous (voir encadré).

3) Utiliser l'application DB2P

Pour ensuite utiliser DB2P, il suffit d'avoir une connexion internet, un lecteur de carte, une carte d'identité électronique et votre code PIN.

Un **manuel d'utilisation** simple vous aide écran par écran dans l'utilisation de DB2P.



⇨ www.db2p.be
⇨ organisateur sectoriel



⇨ www.socialsecurity.be
⇨ Entreprise
⇨ Employeur ONSS
⇨ DB2P pour employeurs et sociétés
⇨ Gestion engagements de pension complémentaire

Plus d'informations?

- ✓ Pour les questions sur l'enregistrement, l'accès aux applications, les mandats et les droits d'utilisateurs vous pouvez vous adresser directement au **centre de contact Eranova** au numéro 02/511.51.51.
- ✓ Vous trouverez l'information quant à la banque de données DB2P en vous adressant à **db2p@sigedis.fgov.be** ou sur **www.db2p.be**.

Asbl Sigedis – Tour du Midi
1060 Bruxelles

En collaboration avec :





Service Public Fédéral FINANCES







Vers DB2P en 3 pas

